

**Quand mes  
droits sont en jeu**  
JE VAIS À THEMIS



## Rapport moral

### Themis en chiffres

#### I. Le Fonctionnement de l'association

- a. Les instances dirigeantes
- b. L'équipe de Themis
- c. La vie associative
- d. Les actions de Themis sur le plan local et national
- e. Des labels gages de qualité

#### II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

- a. Le service d'accès au droit
- b. Le stage Horizon
- c. Le mandat d'administrateur ad hoc
- d. Les auditions déléguées
- e. Les évaluations des mineurs victimes vulnérables

#### III. Les actions collectives d'éducation à la citoyenneté et aux droits

- a. Le Mois de l'Autre
- b. L'Odyssée Citoyenne
- c. L'Aventure Citoyenne
- d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne
- e. Cité Citoyenne
- f. La participation des enfants
- g. #CollègeCitoyen
- h. Les actions menées auprès des mineurs confiés et/ou en conflit avec la Loi
- i. Arachnima : la tournée des quartiers
- j. Soirées d'été
- k. Les actions dans le sport
- l. Les actions à la demande
- m. Espace Egalité

#### IV. La formation professionnelle

# Rapport moral de notre présidente **Annabelle Macé**

Protéger les enfants, par l'accès au droit.

Entendre les enfants, parce que c'est leur droit.

Être l'espace où ils seront entendus.

Créer l'espace et les conditions pour qu'ils soient entendus.

Leur expliquer leurs droits.

C'est notre ADN. C'est ce qui définit THEMIS.

Nous avons la chance depuis plus de 30 ans de pouvoir exercer nos missions avec le soutien entier des collectivités territoriales et des représentants territoriaux de l'Etat. Nous avons la chance d'être dans un pays démocratique où l'intérêt des enfants est érigé en principe fondamental présidant aux décisions les concernant.

De vivre en Europe avec des institutions fortes, des lois, règlements, conventions et textes internationaux protecteurs des enfants.

Et pourtant, le nombre d'enfants en danger que nous recevons, représentons, écoutons augmente de manière affolante chaque année.

Toujours plus d'enfants représentés en justice dans le cadre de nos mandats ad hoc pour avoir été victimes de violences, d'abus, de défaut de soins...

Les incertitudes géopolitiques, notre position centrale en Europe et l'inflation persistante contribuent à ce que sur notre territoire de nombreux enfants se retrouvent en situation de danger.

Dans certaines zones urbaines de notre territoire alsacien, plus de 20% de la population se situe sous le seuil de pauvreté.

Toute l'année, notre équipe a accompagné des enfants et des jeunes parfois dormant dans la rue, avec des difficultés d'accès à la nourriture, à la vêture, certains non scolarisés, se retrouvant de fait exposés aux dangers de la rue et à la violence.

Plus que jamais, près de 80 ans après l'ordonnance du 2 février 1945 sur la justice pénale des mineurs et leur protection, 35 ans après l'adoption de la convention internationale des droits de l'enfant, les enfants et les jeunes ont besoin d'être protégés.

Plus que jamais nos actions ont du sens.

Avec vous, nos partenaires de toujours : Ville de Strasbourg, Eurométropole, M2A, Préfectures du Haut Rhin et du Bas Rhin, Collectivité Européenne d'Alsace, les services de protection de l'enfance, la Protection Judiciaire de la jeunesse, magistrats, avocats, Défenseur des Droits, Défenseur des Enfants ..

Avec vous, nos nouveaux partenaires tels que la CPAM et tous les acteurs du secteur privé qui nous soutiennent et nous financent.

L'inflation législative et la tentation actuelle du « surveiller et punir » au détriment de l'éducatif et de l'écoute de l'enfant n'est qu'une fuite en avant.

Certaines nouveautés législatives vont dans le bon sens comme l'intervention de l'administrateur ad hoc auprès des enfants non discernants en assistance éducative.

La réforme de la justice pénale des mineurs nous avait été annoncée avec comme pilier, la primauté de l'éducatif sur le répressif.

En réalité il conduit à une accélération des procédures au détriment du temps éducatif pourtant indispensable dans l'aide à la construction des enfants.

Le mille-feuille législatif ne va pas permettre de répondre au manque criant de moyens en protection de l'enfance notamment au manque de places d'hébergement.

Les temps changent. Il est de notre devoir d'être vigilant.

Chaque action est précieuse.

L'accompagnement individuel des enfants et des jeunes et les actions collectives d'éducation à la citoyenneté, les actions pédagogiques en milieu scolaire sont complémentaires. L'un ne va pas sans l'autre. Une action pédagogique en classe étant régulièrement le lieu où un élève va finalement se confier sur une situation préoccupante.

La défenseure des droits et le défenseur des enfants ont depuis plusieurs années identifié Thémis comme leur partenaire, sur le terrain, dans l'Est.

Le défenseur des enfants Eric Delemar et son équipe ont tenu à participer au final de l'Odyssée citoyenne le 5 juin 2023 à Strasbourg dans cet exercice démocratique de vote d'un projet de loi proposé à 1200 enfants du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Plusieurs enfants de l'Odyssée citoyenne et leurs enseignants ont ensuite été invités par le défenseur des enfants à Paris le 15 novembre 2023 pour la restitution de la grande consultation nationale sur le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture.

Les enfants qui, pour la plupart, venaient pour la première fois à Paris ont été reçus dans les locaux du ministère par le défenseur des enfants et son équipe, ils ont eu la parole pour présenter leurs propositions de lois et ont pu, de retour dans leur classe, le lundi matin faire le récit de leur aventure auprès de leurs camarades. Quelle expérience ! Quels sourires sur leur visage et ceux de leurs camarades de classe qui pour certains nous suivaient en live sur leur téléphone !

Comme toujours depuis plus 30 ans, Thémis est attaché à proposer un accompagnement de qualité aux enfants, dans la pluridisciplinarité : éducateurs, juristes, psychologues.

Pour faire face à l'augmentation exponentielle des demandes, Thémis a dû s'adapter.

Thémis compte désormais 25 salariés. Nous avons dû nous restructurer en nommant pour épauler notre directrice, une directrice adjointe, une cadre cheffe de pôle juridique et une cadre cheffe de pôle pédagogique.

Je peux compter sur l'implication sans faille et les compétences de notre équipe dirigée par Monia Zoghلامي, notre directrice que je remercie et dont je salue le travail de chaque jour.

La qualité de notre accompagnement des enfants et des jeunes est notre préoccupation première. La formation continue de nos équipes et que Thémis soit un organisme de formation reconnu est une exigence du quotidien.

Thémis est victime de son succès et nous ne pouvons honorer toutes les demandes d'interventions en milieu scolaire. Nous avons dû décliner une demande faite par un lycée français en Europe. Nous restons ancrés dans notre territoire.

Nous militons pour la création d'un réel statut de l'administrateur ad hoc avec une

formation et un contrôle et évidemment un financement en rapport avec l'exigence de cette mission.

Pour que chaque administrateur ad hoc en France ait la même exigence que la nôtre.

Nous avons besoin de votre soutien et de vos financements pour poursuivre nos actions en faveur des enfants.

« La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. » comme l'énonce l'exposé des motifs de l'Ordonnance du 02 février 1945.

Aucun enfant ne devrait encore en 2024, sur notre territoire, ne pas avoir de lieu de placement quand il en a besoin, ne pas pouvoir être informé sur ses droits, ne pas pouvoir être entendu quand il est victime, ne pas pouvoir être aidé quand il est en danger.

Il est urgent de poursuivre nos actions auprès des enfants.

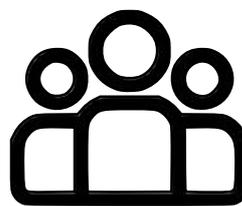
# Themis en chiffres

Une équipe pluridisciplinaire au service des droits de l'enfant



**3**

Lieux d'accueil : Strasbourg,  
Mulhouse et Colmar



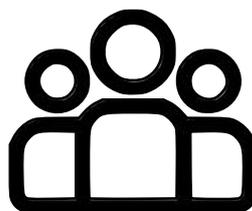
**25**

Salariés



**1 504**

Dossiers ouverts dans le cadre du  
service droit des jeunes



**2 241**

Jeunes accompagnés dans le cadre  
du service droit des jeunes



**839**

Désignations en qualité  
d'administrateur ad hoc

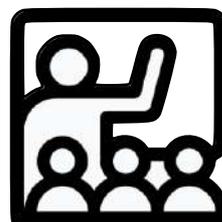
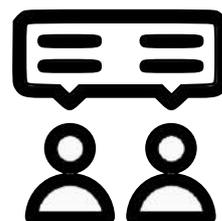


**1 424**

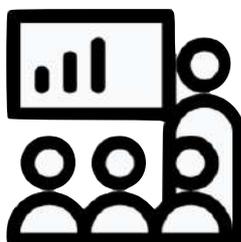
Dossiers suivis en qualité  
d'administrateur ad hoc

**118**

Etablissements concernés

**7 277**Enfants et jeunes  
rencontrés dans le cadre  
des actions collectives**1 070**Actions collectives d'éducation à la  
citoyenneté et aux droits**13**

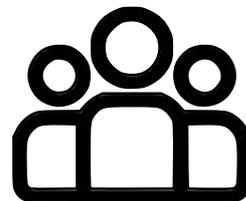
Conférences

**7**

Formations

**174 159**

Visites sur notre site internet

**77 700**

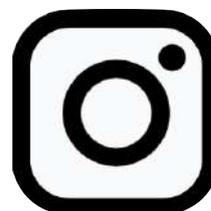
Visiteurs uniques sur notre site internet

**111 498**

Visites sur notre affiche « Lutte contre les discriminations »

**1 505**

Abonnés sur notre page Facebook

**719**

Followers sur Instagram

# I. Fonctionnement de l'association

## a. Les instances dirigeantes

### Le bureau

**Annabelle Macé**  
Présidente

**Magali Spaety**  
Vice présidente

**Grégory Fénus**  
Trésorier

**Stéphane Medy**  
Secrétaire

**Josiane Bigot**  
Assesseure

**Anne-Laure Klenschi**  
Assesseure

**Fabienne Hagemann**  
Assesseure

**Chloé Grangier**  
Assesseure

**Coralie Kaufeld**  
Assesseure

### Le conseil d'administration

Christiane Bibert

Sarah Weinryb

Marion Badoc

Frédérique Dewulf

François Giordani

François Wendling

Claude Schauder

Olivia Trambly de Laissardière

Evelyne Fritsch

Sonia Loos

Bénédicte Kerebel

Thomas Kaybaki

Simon Garcia

Fabrice Bigot

## b. L'équipe de Themis : organigramme au 31 décembre 2023

Direction

**Monia Zoghlami**  
Directrice

Coordination  
régionale

**Céline Bur**  
Cheffe de service du  
pôle juridique

**Marie Pincemaille**  
Cheffe de service du pôle  
éducatif

**Eve Bechmann**  
Directrice adjointe

Pôle juridique

**Eva Lehner**  
Juriste

**Tristan Carthalade**  
Juriste

**Margaux Wioland /  
Joyce Anah**  
Juriste

**Romane Fontanive  
Baudran**  
Juriste

**Kerrys Barker**  
Chargée de mission en  
droit des étrangers

**Agathe Feuillard-Hatton**  
Juriste

**Elise Fortunati**  
Juriste

Pôle éducatif

**Eliane Meyer**  
Educatrice

**Valentin Glavasevic**  
Educatrice

**Debora Martinez**  
Educatrice

**Aurélie Miguet**  
Educatrice

**Assala Soltani**  
Apprentie éducatrice

**Fiona Waghorn**  
Apprentie éducatrice

**Timothée Gourlin**  
Educatrice

**Christine Kohler**  
Educatrice

**Gwenaëlle Convery**  
Educatrice

**Stéphanie Hegy**  
Apprentie éducatrice

**Christine Lasfargue**  
Assistante administrative  
Bas-Rhin

**Fanny Studer**  
Assistante administrative  
Haut-Rhin

Psychologues

**Anna Barresi**  
Psychologue

**Agathe Matinet**  
Psychologue

## c. La vie associative

### Le conseil d'administration et le bureau

Le bureau de l'association s'est réuni **8** fois en 2023. Les travaux du bureau sont surtout centrés sur l'organisation, la mise en œuvre et l'évolution des emplois dans l'association, en assurant l'équilibre financier de l'association.

Le conseil d'administration de l'association s'est réuni **7** fois en 2023.

### Les réunions « Administrateur Ad hoc »

Les réunions sur les dossiers gérés par l'association en qualité d'administrateur ad hoc ont lieu en moyenne toutes les 6 semaines. Ces temps permettent de réunir les professionnels de Strasbourg et Mulhouse traitant des dossiers ad hoc, ainsi que Claude Schauder et Annabelle Macé. Il s'agit d'offrir un temps d'analyse et d'étude des dossiers qui peuvent présenter des difficultés.

Les dossiers Bas-rhinois et Haut-rhinois sont ainsi supervisés et discutés en équipe. 8 réunions ont eu lieu au courant de l'année 2023.

Des réunions dossiers, réunissant les juristes et éducateurs des deux équipes ont également lieu toutes les semaines.

### Les groupes techniques

L'association a mis en place des groupes techniques tous les trois mois. Ces groupes réunissent professionnels de l'association, membres du conseil d'administration et professionnels invités sur un temps d'échanges de pratique.

Les thématiques abordées en 2023 sont :

- L'indemnisation de l'enfant victime de violences intrafamiliales lorsqu'il vit toujours au domicile familial
- La participation des enfants
- La procédure en contestation de paternité

### Le partenariat avec les avocats de la jeunesse

Depuis la création de Themis, les avocats ont une place essentielle et travaillent en relation étroite et quotidienne avec nos équipes. Cette organisation reste singulière en France. Ce travail partenarial est à promouvoir. L'intervention des avocats au sein de l'association est une des garanties de la prise en compte effective des droits des enfants. Les avocats interviennent également sur mandat lorsque Themis est désignée en qualité d'administrateur ad hoc.

Ils interviennent également bénévolement en classe pour rencontrer les élèves des classes partenaires de primaires et collège. En 2023, Themis a ainsi travaillé avec une soixantaine d'avocats des Barreaux de Saverne, Strasbourg, Colmar et Mulhouse et nous les en remercions.

### Les adhérents

En 2023, l'association compte 42 adhérents. Ce réseau est extrêmement précieux pour soutenir l'association et est aussi à l'initiative de manifestation de soutien. Plus de la moitié sont des personnes morales.

## d. Les actions de Themis sur le plan local et national

### **La Fédération Nationale des Administrateurs Ad hoc**

L'association, par l'intermédiaire de sa directrice, préside cette fédération, qui consiste en un regroupement d'administrateurs ad hoc qui exercent la mission en qualité de personne physique ou de personne morale et qui regroupe 57 adhérents. Les travaux sur l'année 2023 ont été notamment axés sur une volonté d'améliorer le statut de l'administrateur. La fédération a été auditionnée à plusieurs reprises en 2023, notamment par le groupe de travail sur le statut de l'administrateur ad hoc mis en place par le Garde des Sceaux.

La fédération siège au Conseil National de la Protection de l'Enfance, est membre de la CNAPE et également membre du Comité d'entente de la protection de l'enfance institué par le Défenseur des Droits.

### **La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance**

L'association adhère à la CNAPE et à ce titre, est présente dans les différentes commissions de travail.

Ces commissions permettent une réflexion commune, un apport de nos constats de terrain permettant de nourrir les contributions de la CNAPE.

### **La Maison des Adolescents**

Nous sommes membres du GIP de la Maison des Adolescents du Bas-Rhin et assurons une permanence hebdomadaire par la mise à disposition d'un membre du personnel.

Nous avons assuré 47 permanences en 2023.

### **La collaboration avec l'institution du Défenseur des Droits**

Sollicités en 2017 par le Défenseur des Droits, nous faisons partie du Comité de suivi EDUCADROIT.

De plus, pour la deuxième année, Themis a participé à la Consultation Nationale du Défenseur des enfants. Pour l'édition 2023, avec le thème de « l'accès au sport, à la culture et aux loisirs », nous avons fait participer près de 1 600 enfants lors du Forum des enfants, dans le cadre du Forum mondial de la démocratie, organisé par le Conseil de l'Europe.

Dans le cadre d'une expérience démocratique collective, les classes de l'Odyssée Citoyenne et de l'Aventure Citoyenne ont été invitées à proposer leurs idées, remarques et propositions pour les présenter aux autres classes lors de cette journée. Les différentes propositions ont été synthétisées et votées par l'ensemble des enfants présents, pour alimenter le rapport annuel du Défenseur des enfants.

Nous avons participé à la journée de restitution à Paris le 15 novembre 2023 avec 4 enfants. 2 d'entre eux ont pris la parole devant l'assemblée pour présenter les apports collectifs du Forum des enfants.

## e. Des labels gages de qualité

### Jeunesse Education populaire

Cet agrément, délivré par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, vise à reconnaître les démarches et activités en faveur de la jeunesse.

Themis en bénéficie depuis 1991.

### Habilitation administrateur ad hoc

Cet agrément, délivré par la Cour d'Appel de Colmar, vise à autoriser l'association comme personne morale pouvant être désignée par décision judiciaire dans le cadre d'une procédure civile ou pénale qui se substitue aux représentants légaux pour exercer leurs droits au nom et place du mineur et assurer une mission d'accompagnement adaptée et effective le temps de la procédure.

Themis en bénéficie depuis 2001.

### Convention Aide aux victimes

Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel des associations d'aide aux victimes locales, notamment parce que les victimes qui sont aidées, relèvent de faits pénaux portant atteinte à l'ordre public, à l'intégrité physique, matériel et psychologique des personnes.

Le ministère de la Justice, donc avec la politique pénale locale, sont les premiers interlocuteurs des associations, et c'est pourquoi les Associations d'aide aux victimes de France Victimes sont conventionnées et habilitées par la Cour d'appel.

Themis en bénéficie depuis 1999.

### Association partenaire de l'Education Nationale

Cet agrément est attribué par l'inspection académique de Strasbourg.

Membres de la communauté éducative, les associations partenaires proposent des activités éducatives complémentaires aux enseignements dans le respect des projets d'école et d'établissement. L'agrément du ministère chargé de l'éducation nationale garantit que l'association respecte les principes de l'enseignement public.

Themis en bénéficie depuis 2006, et a renouvelé ce partenariat en 2022.

### Label « Association menant des actions de sensibilisation sur les maltraitances sexuelles à destination du milieu scolaire »

Cet agrément est attribué par la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

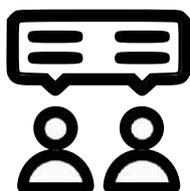
Ce label a pour objectif de soutenir et renforcer les actions et supports pédagogiques de sensibilisation à la lutte contre les maltraitances sexuelles pour les mettre à la disposition des enfants eux-mêmes, de leurs parents ainsi que des professionnels de l'éducation nationale qui sont en contact avec eux.

Themis bénéficie de cette reconnaissance depuis 2022.

## II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

L'accompagnement individuel pluridisciplinaire des enfants leur permettant un accès à leurs droits est au cœur même de l'objet de l'association. Cet accompagnement se traduit par l'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre de permanences d'accès au droit au sein de nos 3 établissements

(Strasbourg, Colmar et Mulhouse), l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 12 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Stage Horizon » et l'exercice par l'association du mandat d'administrateur ad hoc dans le ressort de la Cour d'Appel de Colmar



# 2 241

Jeunes accompagnés dans le cadre du service droit des jeunes



# 1 504

Dossiers ouverts dans le cadre du service droit des jeunes

### a. Le service d'accès au droit

Le Service d'accès au droit permet à tout jeune ayant une problématique concernant ses droits (au sens large du terme) de solliciter l'écoute, les informations, l'appui et l'accompagnement des différents professionnels de l'association.

Nous proposons un accompagnement individualisé de chaque enfant et/ou jeune en fonction de sa demande et des problématiques repérées par notre équipe pluridisciplinaire. Nous repérons dans le cadre de nos entretiens un certain nombre de difficultés qui seront

alors travaillées soit en interne, soit avec nos partenaires associatifs et institutionnels.

La double écoute (juriste/psychologue, juriste/éducateur, éducateur/psychologue) que nous proposons nous paraît essentielle afin de déterminer l'accompagnement adéquat en fonction de l'intérêt du jeune. Nous pouvons regrouper nos accompagnements individuels en 5 domaines d'activités, détaillés ci-après.

# 1. L'accompagnement des enfants et jeunes pris dans les conflits en matière de **droit de la famille**

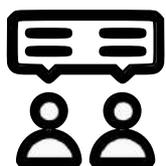
Il s'agit d'enfants et de jeunes qui se trouvent en difficulté face à la séparation souvent conflictuelle de leurs parents.

Ces enfants et jeunes nous sollicitent pour avoir un lieu d'écoute qui entend leurs difficultés à se trouver au cœur du conflit parental, conflit dans lequel ils deviennent souvent l'enjeu.

Outre les informations juridiques qui leur sont communiquées sur la possibilité d'être entendus par le juge aux affaires familiales, nous travaillons avec eux sur leur place d'enfant au sein de la famille de manière à ce qu'ils puissent se détacher du conflit opposant leurs parents.

Il s'agit d'un public particulièrement vulnérable. Nous avons par exemple été amenés à transmettre des informations préoccupantes pour certains jeunes suivis lorsque nous étions inquiets des conséquences liées au mal-être dans lequel ces jeunes se trouvaient (fugues, mises en danger...)

En parallèle de l'accompagnement proposé à l'enfant, nous menons également un travail de soutien à la parentalité, en tentant de faire prendre conscience aux parents que leurs intérêts sont parfois en opposition avec ceux de leurs enfants.



**130**  
Enfants  
accompagnés



**173**  
Actes réalisés

## 2. Les enfants en difficultés

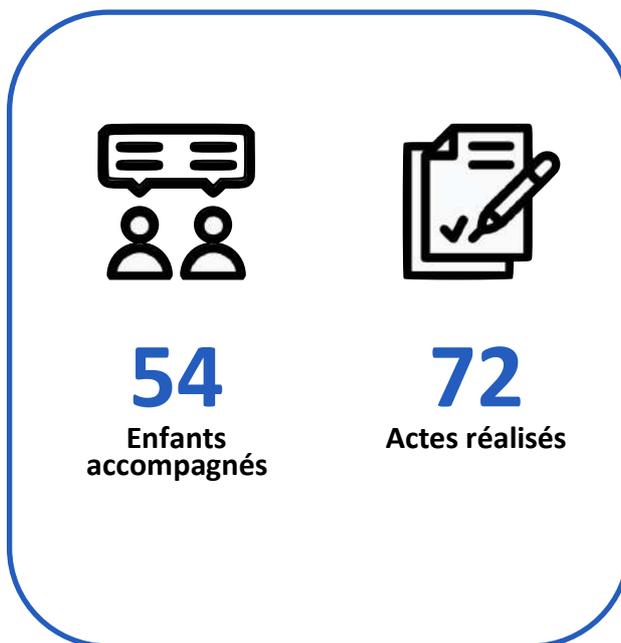
Il s'agit d'un accompagnement mené pour des jeunes qui se trouvent en difficulté par rapport au système scolaire de par leur comportement ou leur décrochage.

Dans le cadre de notre service droit des jeunes, nous sommes sollicités par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, par nos partenaires institutionnels (SPE, PJJ...) et/ou par les familles pour informer et accompagner le jeune convoqué devant le conseil de discipline.

Nous avons en 2023 accompagné 54 jeunes dans ce cadre.

En plus de ces différents domaines d'intervention, nous répondons à toutes questions sur l'accès au droit des enfants et jeunes et, à ce titre, sommes régulièrement sollicités par nos différents partenaires sur les possibilités légales d'agir en faveur des enfants suivis par leurs services (maison des adolescents, PJJ, Collectivité Européenne d'Alsace, Education Nationale...).

Il s'agit également de l'accueil de jeunes qui se trouvent sous l'emprise de conduites à risque. Les conduites à risque s'entendent comme des comportements mettant les jeunes en risque de danger (addictions, fugues...).



### 3. Les mineurs en conflit avec la Loi

Nous accueillons dans le cadre de nos permanences des jeunes qui sont présumés avoir commis une infraction à la Loi et qui se retrouvent convoqués devant le Juge des Enfants pour une mise en examen ou devant le Tribunal pour Enfants aux fins d'être jugés.

Ces jeunes nous sollicitent afin de savoir comment se déroule l'audience, quelles sont les sanctions encourues et être mis en relation avec les avocats de permanence devant le Tribunal pour Enfants.

Le fait pour le jeune de venir nous voir lui permet de réfléchir à son acte et permet également qu'un rendez-vous avec l'avocat soit fixé avant le jour de la convocation.

Nous travaillons par ailleurs en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui nous oriente des jeunes suivis et accompagnés par leurs services.

Nous proposons également une permanence délocalisée au sein du quartier mineur de la maison d'arrêt de l'Elsau.

Cette permanence, organisée en collaboration avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse, permet notamment aux mineurs non accompagnés incarcérés de solliciter des informations juridiques quant à leur régularisation administrative..



**14**

Enfants  
accompagnés



**41**

Actes réalisés

## 4. Les mineurs victimes d'infractions pénales

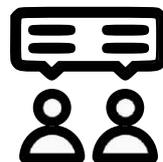
En tant qu'association conventionnée aide aux victimes par le Ministère de la Justice, nous proposons un accueil et un accompagnement pour les mineurs victimes d'infractions pénales. Nous sommes par ailleurs l'unique structure en Alsace à proposer une prise en charge spécifique pour les mineurs victimes.

Cet accompagnement se traduit en un appui sur toutes les questions juridiques de la procédure (de l'enquête préliminaire jusqu'au recouvrement de l'indemnisation).

Cet accompagnement permet également la mise en relation avec des avocats de la jeunesse qui proposent des consultations juridiques gratuites pour les mineurs au sein même de nos locaux, ce qui permet d'éviter la multiplication des lieux pour des jeunes déjà fragilisés par la lourdeur des procédures.

Cet accompagnement permet enfin à l'enfant et/ou au jeune victime d'avoir un lieu d'écoute et de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique avant, pendant et après la procédure.

Nous recevons dans ce cadre beaucoup d'enfants victimes dans un contexte de violences intrafamiliales (violences commises par les parents, au sein de la fratrie, ou enfants témoins de violences conjugales...). Dans ces situations, les enfants nécessitent un accompagnement très adapté dans la mesure où ils se retrouvent très souvent pris dans un conflit de loyauté et culpabilisent d'avoir



**906**  
Enfants  
accompagnés



**3 624**  
Actes réalisés

dénoncé les faits. Outre l'accompagnement juridique, le travail mené par le psychologue est alors indispensable.

Nous faisons le constat en 2023 de demandes de prises en charge et d'accompagnements de plus en plus urgentes qui nécessitent une réactivité et disponibilité de nos équipes pluridisciplinaires.

Les violences intra-familiales ne cessent d'augmenter, de même que le nombre de victimes d'infractions à caractère sexuel.

Les jeunes reçus nous sont orientés par nos différents partenaires locaux :

l'Education Nationale, les services de la collectivité européenne d'Alsace, la PJJ, les missions locales, les Maisons des Ados, les autres associations (prévention spécialisée, aide aux victimes, associations caritatives...).

## 5. Les jeunes étrangers

En tant que service d'accès au droit pour les enfants et les jeunes, nous accueillons de nombreux jeunes étrangers.

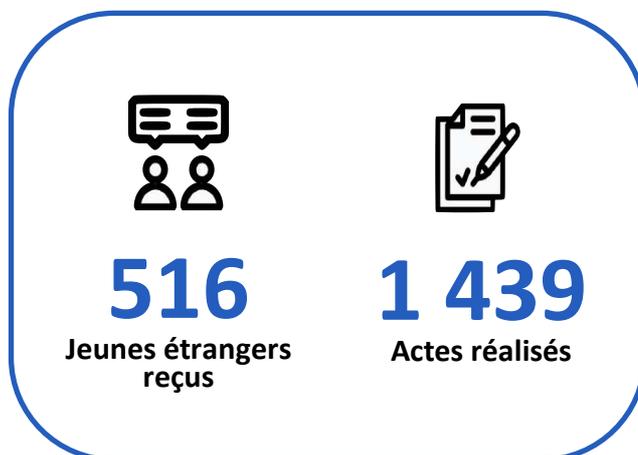
Nous différencions dans ce public les jeunes reconnus mineurs non accompagnés (MNA) par les services de protection de l'enfance, les jeunes dont la minorité et/ou l'isolement a été remis en cause, les jeunes majeurs et les jeunes en famille.

En 2023, nous avons reçu 516 jeunes en entreteien afin de les informer sur leurs droits. Les thématiques des rendez-vous sont diverse ; demande d'asile, obtention d'un titre de séjour, demande de nationalité française, reconnaissance de minorité et d'isolement ou encore des problèmes liés à l'état civil.

Dans certaines situations, nous orientons les jeunes vers l'un de nos avocats partenaires afin qu'ils puissent être représentés dans une procédure.

Nous remercions ainsi nos avocats partenaires que nous sollicitons très souvent et en urgence et qui font preuve de réactivité pour recevoir les jeunes très rapidement.

Dans le cadre de nos partenariats avec des établissements accueillants des MNA, nous fournissons un appui technique et juridique aux jeunes et aux équipes éducatives. Nous informons les jeunes de leurs droits en matière de régularisation administrative et nous rédigeons des courriers de régularisation pour leur demande de titre de séjour ou des récits de vie pour leur demande d'asile.



Par ailleurs, nous continuons de réfléchir avec nos partenaires sur une meilleure prise en charge de ces jeunes et sommes présents lors des différents groupes de travail.

## Permanences réalisées en maison d'arrêt

Il s'agit pour l'association d'organiser des permanences juridiques en prison. Cette délocalisation de notre permanence d'accès au droit fait suite à un constat de l'équipe d'éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du nombre important de jeunes étrangers au sein du quartier mineur.

Pour les jeunes étrangers incarcérés de nombreuses problématiques existent : barrière de la langue, absence de famille, peu de moyens...

Ils n'ont pas accès aux services habituellement proposés, et n'ont pas forcément les moyens de se renseigner par eux même.

L'association organise ainsi des interventions ponctuelles à la demande en maison d'arrêt. Les entretiens sont confidentiels, et réalisés sur la base du volontariat.

En 2023, plusieurs jeunes étrangers incarcérés ont pu bénéficier d'un accompagnement en maison d'arrêt.

## Le développement de nos activités sur le territoire du Haut-Rhin

Nous poursuivons le développement de nos missions auprès de jeunes étrangers à Colmar et Mulhouse. Ce développement de nos activités est passé par la formation d'avocats et d'acteurs de la protection de l'enfance sur la thématique des MNA et de la demande d'asile, ainsi que par de nombreuses rencontres avec les partenaires locaux.

Nous accordons maintenant également une attention particulière à l'accès aux droits et au soins pour les jeunes étrangers.

Grâce aux différentes missions sur ces thématiques, nous constatons une meilleure orientation et reconnaissance de l'association sur le territoire, puisqu'en 2023, nous avons reçus et accompagnés 96 jeunes sur cette thématique sur nos sites du Haut-Rhin, contre 89 jeunes en 2022.

Nous constatons globalement une hausse des besoins dans l'accompagnement des jeunes étrangers. Nous avons en 2023 créé un poste de juriste, soutenu par Cora, afin de renforcer les équipes.

## La semaine des réfugiés

Dans le cadre de la Semaine réfugiés 2023, l'association Themis et le centre Bernanos ont proposé un atelier de jardinage proche du centre Bernanos. Les jeunes accompagnés par nos structures, les habitants et habitantes du quartier Esplanade et tous ceux qui le souhaitent, se sont rendus à cet atelier.

## b. Le stage Horizon

Le stage "Horizon" est la mise en œuvre d'un projet personnalisé sur le temps scolaire. Il est élaboré au bénéfice d'un élève en difficulté comportementale, conjointement par un collège ou un lycée, l'association Themis (avec l'association Sahel Vert pour le Haut-Rhin), et la famille du jeune concerné.

Le stage "Horizon" concerne les jeunes mineurs de 12 à 16 ans scolarisés dans des collèges ou lycées :

- présentant des comportements problématiques (absentéisme, infractions au règlement intérieur, ...) susceptibles de les conduire à une sanction disciplinaire,
- concernés par une mesure d'exclusion scolaire prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline
- présentant une problématique de décrochage scolaire

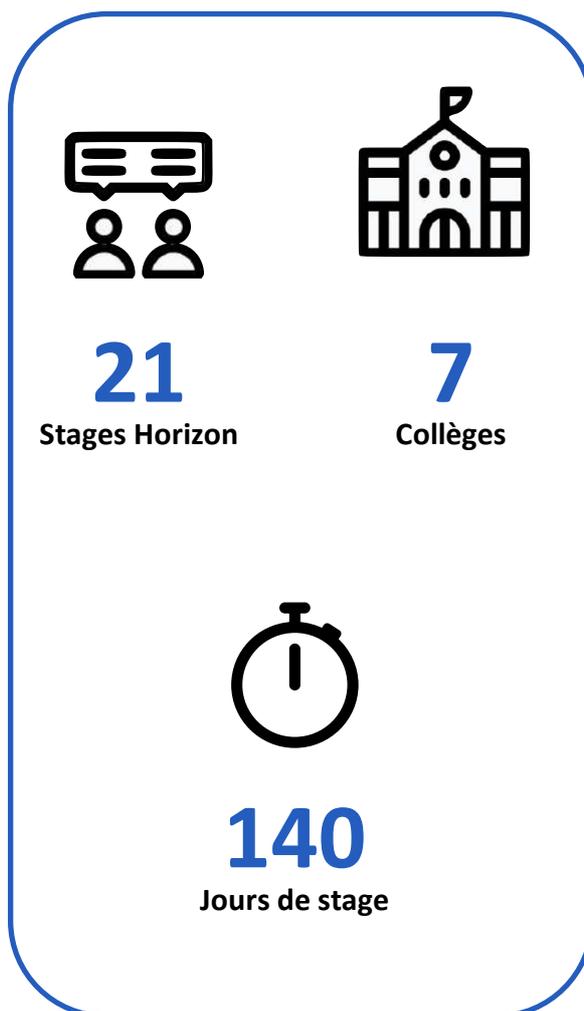
Le stage Horizon peut être d'une durée maximale de 5 jours dans le Bas-Rhin et de 4 à 10 jours dans le Haut-Rhin et se décline par une prise en charge à 4 niveaux :

**1.** Un accompagnement civique fondé sur une sensibilisation au Droit et à la Loi (*Audience au tribunal, rencontre avec professionnels et institutions (avocats, forces de l'ordre...)*)

**2.** Un accompagnement éducatif fondé sur la découverte d'actions d'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire ou extra scolaire (*animations d'exposition, rencontre de classes..*)

**3.** Un accompagnement scolaire pour permettre la poursuite des apprentissages et travailler l'orientation scolaire et/ou professionnelle (*Orientoscope, CIO, réalisation de tests...*).

**4.** Un accompagnement d'ordre technique dans le cadre d'une action de solidarité. Cet accompagnement est réalisé dans le Haut-Rhin par l'association Sahel Vert, qui prend en charge les jeunes sur un temps complémentaire équivalent au temps passé à Themis (*Participation à des réalisations concrètes, en mécanique, menuiserie, maçonnerie, espaces verts, conditionnement de colis alimentaires*).



## c. Le mandat d'administrateur ad hoc

L'association est habilitée par la Cour d'Appel de Colmar à exercer la mission d'administrateur ad hoc et ce, depuis 2001.

Un administrateur ad hoc est une personne physique ou morale désignée par un magistrat afin de représenter les intérêts d'un mineur dans les cas prévus par les articles 706-50 du Code de Procédure Pénale et 388-2 alinéa 1<sup>er</sup> du Code Civil.

Ainsi, un administrateur ad hoc va être désigné dans le cadre d'une procédure pénale lorsque les intérêts d'un mineur victime de faits volontairement commis à son encontre ne sont pas suffisamment protégés par ses représentants légaux ou l'un d'entre eux. La mission de l'administrateur ad hoc consiste alors à exercer, au nom et pour le compte du mineur, les droits reconnus à la partie civile et se constituer, le cas échéant, partie civile.

La désignation de l'administrateur ad hoc peut intervenir à tous les stades de la procédure pénale.

Nous sommes ainsi susceptibles d'être désignés par le Procureur de la République, le Juge d'Instruction ou la juridiction de jugement.

En matière civile, l'administrateur ad hoc pourra être désigné par le Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs ou le Juge saisi de l'instance lorsque les intérêts d'un mineur apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les procédures en contestation de reconnaissance

de paternité, procédures qui, de par leur objet consistant à remettre en cause le lien de filiation d'un enfant, induisent un conflit d'intérêt entre l'intérêt propre de l'enfant et celui des parties à la procédure.



**839**

Désignations en  
qualité  
d'administrateur ad  
hoc



**1 424**

Dossiers suivis en  
qualité  
d'administrateur ad  
hoc

De même, il nous arrive régulièrement d'intervenir sur mandat du Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs afin de représenter les intérêts des mineurs en matière de succession laissant héritier l'enfant et le représentant légal survivant. Il apparaît clairement à la lecture de ces deux articles que l'administrateur ad hoc a une mission de représentation juridique du mineur, qui va au-delà d'une simple mission d'accompagnement. Même si l'administrateur ad hoc va bien évidemment tenir compte de la parole de l'enfant, sa mission va consister à représenter son intérêt, mission loin d'être toujours aisée.

## Les désignations 2023 dans le cadre de **procédures pénales**

### Provenance des désignations pénales

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Parquet	204	226
Juge d'instruction	15	28
Président du Tribunal Correctionnel	0	0
Juge des enfants	0	8

### Motif des désignations pénales

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Violences	101	94
Viols/agressions sexuelles	16	29
Soustractions aux obligations	4	21
Enquêtes préliminaires (auditions des enfants)	65	71
Enfants exposés aux violences conjugales	21	27
Prostitution des mineurs	1	1
Mineurs auteurs	6	8
Homicide	1	0
Privation de soins	0	6
Autres	4 (mises en danger)	5 (vol, délaissement et harcèlement)

## Les désignations 2023 dans le cadre de **procédures civiles**

### Provenance des désignations civiles

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge aux affaires familiales / Juge des tutelles	95	123
Juge des enfants	46	41
Service civil du parquet	49	4

### Motif des désignations civiles

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Autorité parentale	0	5
Assistance éducative	46	41
Contestation de paternité	21	9
Successions/patrimoine du mineur	5	14
Recouvrement dommages intérêts	69	93
Demande d'asile	49	4
Tutelle d'état	0	2

## Focus Administrateur ad hoc : l'accompagnement des mineurs étrangers demandeurs d'asile

Dans le cadre de notre mission d'administrateur ad hoc, nous avons accompagné de nombreux jeunes demandeurs d'asile. *Une demande d'asile se détermine en plusieurs étapes :*

- L'accompagnement au Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA) au sein des préfectures de Strasbourg et de Colmar : **43 jeunes ont ainsi été accompagnés en préfecture** pour le dépôt de leur demande d'asile
- L'accompagnement à l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) : **21 jeunes ont été ainsi accompagnés à Fontenay sous Bois (94) lors de leur entretien à l'OFPRA dans le cadre de l'examen de leur demande d'asile**
- L'accompagnement à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) : **5 audiences ont été réalisées à la CNDA dans le cadre d'un recours contre l'OFPRA**

Ainsi, durant l'année 2023, de nombreux jeunes ont pu être représentés dans leur demande d'asile et nombre d'entre eux ont pu obtenir une protection internationale par l'OFPRA ou la CNDA.



# 43

Jeunes ont été accompagnés au GUDA



# 21

Jeunes ont été accompagnés à l'OFPRA



# 5

Audiences réalisés à la CNDA

## c. Les auditions déléguées par le JAF

L'article 388-1 du Code civil énonce que :

« Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou lorsque son intérêt le commande par une personne désignée par le juge à cet effet.

Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien-fondé de ce refus.

Le mineur peut être entendu seul, avec un avocat ou une personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt du

mineur, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne. L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure. »

Afin de permettre une diversification des possibilités d'audition des mineurs et bénéficier de la compétence particulière de l'association Themis à l'égard des adolescents, il est apparu pertinent de procéder à ces auditions, qui sont prises en charge par les personnels de l'association depuis juin 2020.



**91**  
Auditions  
déléguées par le  
JAF

## d. L'évaluation des mineurs victimes vulnérables

La loi dispose que : « Dès que possible, les victimes font l'objet d'une évaluation personnalisée, afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale »

Nous avons été sollicités par le Parquet du Tribunal Judiciaire de Mulhouse afin de mener des évaluations des mineurs victimes dans le cadre du dispositif EVVI dit évaluation victime vulnérable.

Il s'agit de proposer une évaluation portant sur la prise en charge et les besoins immédiats du mineur victime en tenant compte de sa particulière vulnérabilité due à sa place d'enfant et au regard des circonstances de l'infraction et/ou de ses caractéristiques personnelles. Il s'agit également d'évaluer le besoin spécifique de protection du mineur, le risque d'intimidation, de représailles, de victimisation secondaire ainsi que les garanties offertes par son entourage familial.

Il s'agit également de proposer des préconisations en termes d'accompagnement pendant le temps de la procédure pénale.



**14**

Evaluations  
réalisées

## III. Les actions collectives d'éducation à la citoyenneté et aux droits

L'association Themis a su démontrer, depuis de nombreuses années, son savoir-faire et son intérêt certain en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains. L'Odyssée Citoyenne, l'Aventure Citoyenne et #CollègeCitoyen sont les projets qui l'illustrent pleinement.

Le processus éducatif de l'association Themis repose sur la participation active des enfants et des jeunes, l'objectif étant de créer un espace

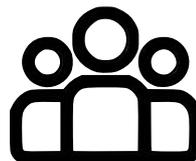
où ils peuvent s'exprimer librement. Notre démarche est de partir de ce qu'ils savent, de leurs expériences, de créer un climat propice à l'échange afin de les encourager à participer aux débats et ainsi de les rendre acteurs du projet ou de l'intervention.

L'éducation aux droits humains est le pilier de ce processus éducatif, avec comme support important pour nous : [la Convention Internationale des Droits de l'Enfant](#).



1 070

Actions collectives d'éducation à la citoyenneté et aux droits sur l'ensemble de l'Alsace



7 277

Enfants et jeunes rencontrés



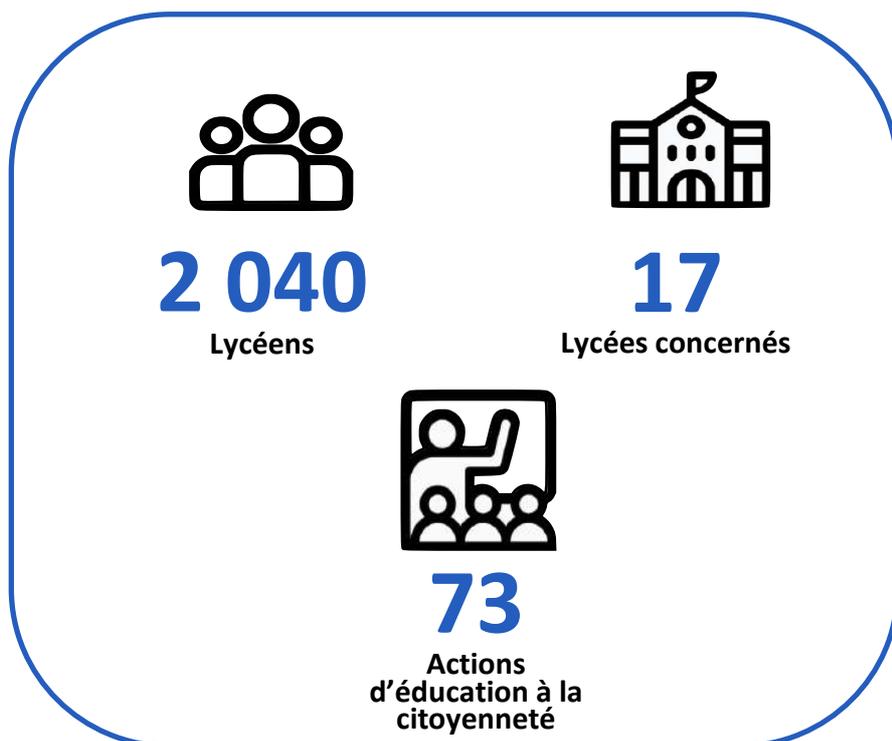
118

Etablissements concernés

## a. Le Mois de l'Autre

Depuis 2004, le Conseil Régional d'Alsace a fait du mois de mars le mois dédié à l'« Autre » dans tous les lycées et CFA alsaciens. Le Conseil Régional propose pour cela de financer des actions portées par diverses associations du territoire alsacien visant à ouvrir à la différence, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse, ethnique, liée au genre ou au handicap.

Depuis plusieurs années déjà, Themis participe activement à ce mois dédié au respect en proposant 4 actions (chiffres sur année civile). Il est à noter qu'en 2023, des nombreux établissements ont souhaité aborder la thématique : « Toi, moi et la loi : le consentement dans les relations à l'autre ».



## Internet, les réseaux sociaux et la loi

- Sensibiliser à un usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs utilisations des réseaux sociaux
- Permettre aux jeunes d'analyser du contenu numérique
- Présenter le cadre juridique et les sanctions pénales auxquelles s'exposent les jeunes, en abordant les dispositifs permettant d'être accompagné pour faire respecter ses droits

## Le consentement dans les relations à l'autre : toi, moi et la loi

- Aborder la relation à l'autre dans le respect
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Permettre aux jeunes de se questionner sur l'image des femmes/hommes dans notre société
- Sensibiliser aux infractions à caractère sexuel
- Présenter le cadre juridique

## Lutte contre les discriminations

- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Illustrer la façon dont les stéréotypes et les préjugés alimentent les discriminations
- Permettre aux jeunes d'aborder de manière transversale les différents critères de discrimination
- Découvrir les dispositifs légaux et publics en matière de lutte contre les discriminations

## Harcèlement

- Ouvrir un espace de dialogue pour réfléchir aux différents types de harcèlement (en ligne, scolaire, sexuel)
- Questionner les phénomènes ou les comportements qui mènent aux situations de harcèlement
- Proposer aux jeunes d'échanger sur les conséquences de ces situations
- Présenter les droits et les dispositifs légaux en matière de lutte contre le harcèlement



**28**

Internet, les réseaux sociaux et la loi



**7**

Lutte contre les discriminations



**1**

Harcèlement



**37**

Toi, moi et la loi

## b. L'Odyssée Citoyenne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par l'Eurométropole de Strasbourg et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants (CM1/CM2). L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

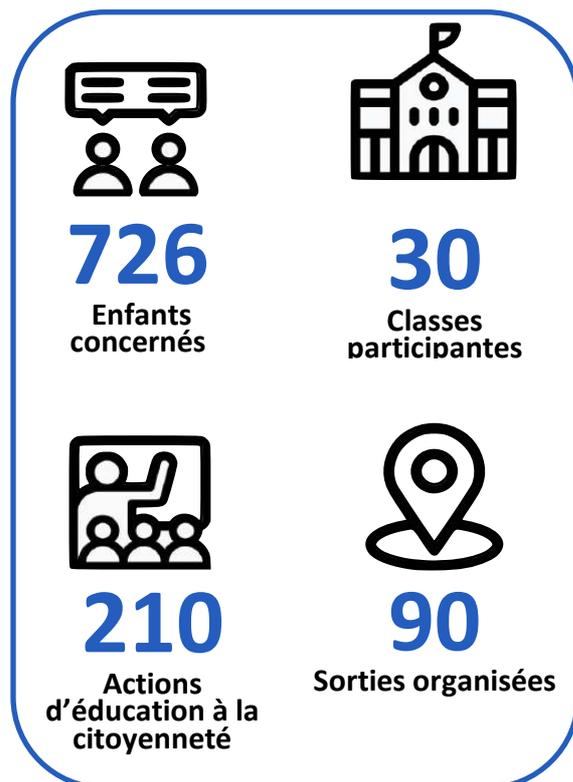
### Le projet 2022/2023 s'articule autour de 8 étapes

1. Droit des enfants : découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : participation au parcours pédagogique de l'Espace Egalité sur l'éducation au respect et à l'égalité des droits
3. Découverte de la justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un avocat ou un juge
4. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
5. Libertés: comprendre l'importance des droits et libertés pour le vivre ensemble. Visite du musée historique de la Ville « être enfant à Strasbourg entre 1939 et 1945 »
6. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale puis rencontre avec le ou la maire de sa commune
7. Eco-citoyenneté : Sensibilisation aux droits et à la protection de l'environnement puis visite de la réserve naturelle du Rohrschollen.

8. Citoyen européen : découverte des fondements et des missions du Conseil de l'Europe et participation au Forum des enfants, dans le cadre du Forum mondial de la démocratie, organisé par le Conseil de l'Europe. Cette année, l'hémicycle étant en travaux, il s'est déroulé au Palais de la Musique et des Congrès. Les classes ont pu présenter leurs travaux sous forme de stands. La présence du Défenseur des enfants, dans la cadre de sa consultation nationale, a été un temps fort de cet évènement.

**Les écoles de Strasbourg :** Jean Fischart, Stoskopf, Schwilgué, Ecole du Rhin, Ziegelwasser, Hohberg, Romains, Gliesberg, Marguerite Perey, Brigitte, Rosa Parks, Reuss 1, Ampere, Canardière, Conseil des XV, Finkwiller, Albert Legrand, Sainte Madeleine.

**Les écoles de l'Eurométropole :** Bouchesèche, Prunelliers, Leclerc, Exen Pire, Libermann, Nicole Fontaine, De la gare, Centre Illkirch, Vosges de Lingolsheim, Bohrie, Au fil de l'eau, Hay.



## c. L'Aventure Citoyenne

L'Aventure Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Cette action est une co-production entre l'association Thémis et la M2A (Service Familles et Parentalité). L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

### Le projet s'articule autour de 5 étapes

1. C'est parti pour l'aventure : travail autour de la citoyenneté et des droits de l'enfant
2. Mon Histoire : origines, nationalité, citoyenneté, laïcité et sortie au site minier Joseph Else
3. Mon environnement réel et virtuel : découverte des risques d'internet + journée au Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement
4. Engageons-nous : rencontre avec le maire de sa commune + participation au Forum des enfants en partenariat avec le Conseil de l'Europe, en lien avec les classes de Strasbourg et Colmar
5. Nous les enfants : rassemblement citoyen réunissant les enfants et les adultes (élus, partenaires, professionnels,...). Aboutissement du « parcours citoyen » des enfants et temps de fête et d'échanges avec tous les acteurs de l'Aventure Citoyenne. La journée a été organisée en pleine nature : une demi-journée au Parc de Wesserling avec animations et visite libre et une demi-journée au Centre du Torrent de Storckensohn avec animations "nature, animaux et balades".

En nouveauté 2022, des malles pédagogiques ont été prêtées aux enseignants, un hymne a été créé en collaboration avec les enfants et l'artiste Marikala. L'équipe de l'Aventure a également créé un jeu de société « Internet, à quoi sert? Dangers et bonnes pratiques ». De plus, une proposition d'un jumelage entre les classes de l'Aventure a été proposée pour mieux connaître le territoire de la M2A.

Des sorties ou rencontres optionnelles sont organisées à la demande des professeurs avec différents partenaires : SNCF, musée historique, Electropolis, brigade verte, archives et état civil de Mulhouse, professionnels de la justice et de la santé, etc.

**Les écoles :** Graffenwald, Les Hirondelles, René Cassin, Lamartine, Antoine Frossard, élémentaire de Bollwiller, élémentaire d'Ungersheim, élémentaire de Flaxlanden, Curie Freinet, élémentaire du Nord de Sausheim, Drouot, Kléber, Henri Matisse, Henri Sellier, Pierre Brossolette.



**420**

Enfants concernés



**21**

Classes participantes



**90**

Actions d'éducation à la citoyenneté



**52**

Sorties organisées

## d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne

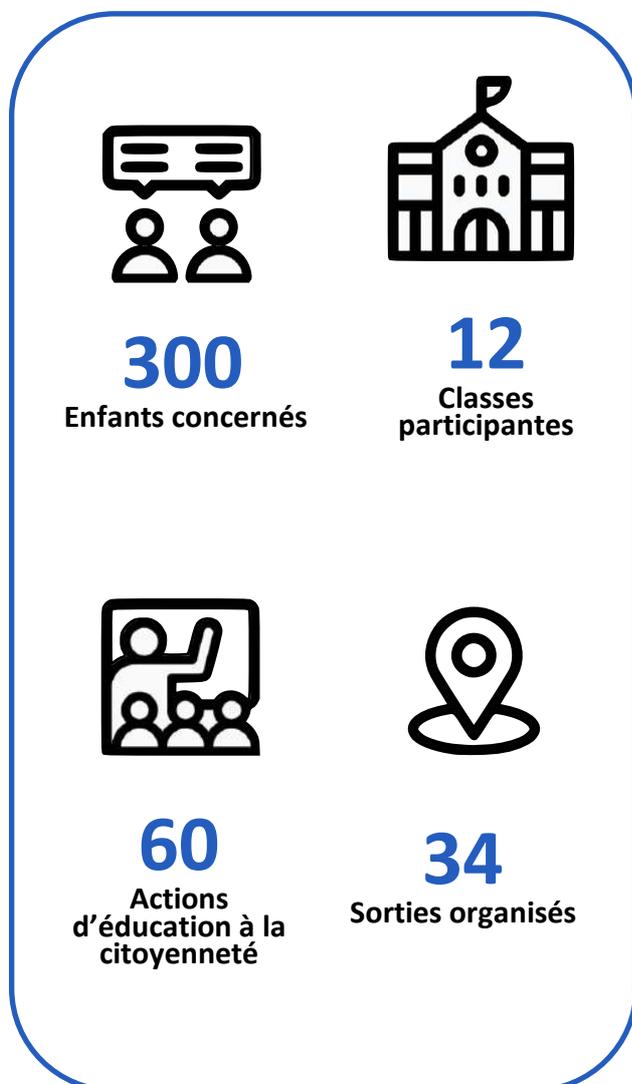
L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par la ville de Colmar et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants. L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

### Le projet 2022/2023 s'articule autour de 7 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet, échanges autour de la citoyenneté et découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : Visite du Parcours de l'Egalité à Strasbourg
3. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant, rencontre avec un avocat
4. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
5. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec les élus de la Ville
6. Europe : participation des enfants au Forum des Enfants avec le Conseil de l'Europe, qui s'est déroulé le 5 juin 2023

7. Final : toutes les classes ont été invités au Final, à la salle Europe pour un concert éducatif du « Daron ».

**Les écoles:** Maurice Barrès, Sebastien Brant, Antoine de St-Exupéry, Jean-Jacques Waltz, Jean Macé et Anne Franck



## e. Cité Citoyenne

Cité Citoyenne est un nouveau projet qui a vu le jour en septembre 2022 au sein des Cités Educatives de Colmar.

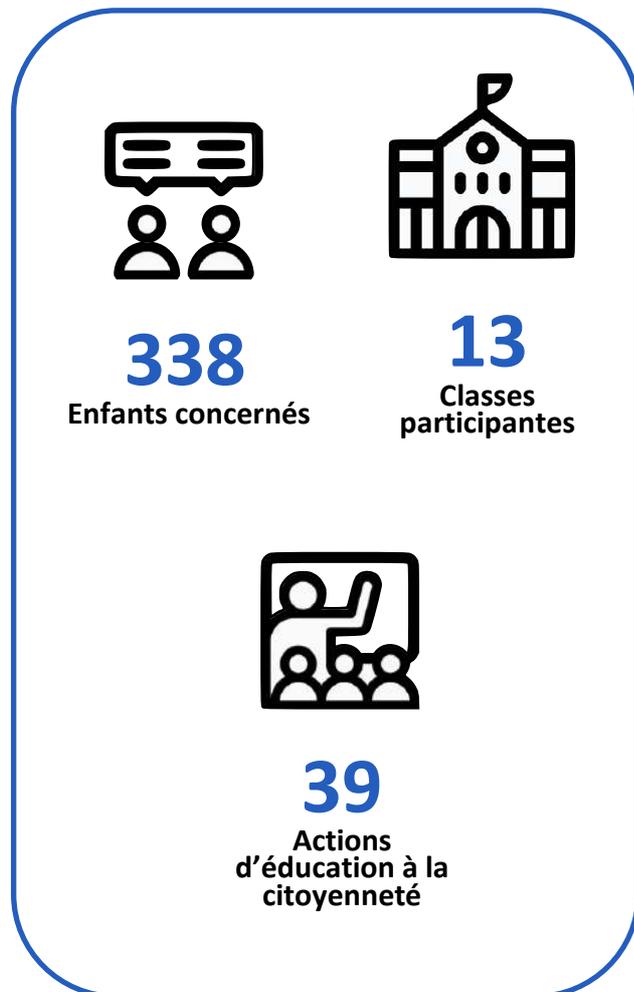
Les quartiers concernés sont Europe-Schweitzer et Florimont- Bel-Air avec 2 collèges : Molière et Pfeffel.

Cité Citoyenne est une action éducative qui propose aux jeunes un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Ce parcours permet aux élèves d'échanger autour de thématiques variées. L'objectif est de les accompagner à être des citoyens et citoyennes responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

### Le projet, à destination des classes de 4ème, propose 3 étapes au choix parmi

1. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant, rencontre avec un avocat
2. Discriminations : animation autour des stéréotypes et des préjugés permettant d'aborder les différents critères de discriminations
3. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
4. Harcèlement : réflexion autour des relations interpersonnelles, des mécanismes du harcèlement et des émotions
5. Toi, moi et la loi : réflexion autour des relations interpersonnelles, de l'égalité de genre et du consentement dans les relations à l'autre.

### Le bilan de l'édition 2022/2023 :



## f. La participation des enfants

Nous œuvrons depuis plusieurs années afin de favoriser le droit à l'expression et à la participation des enfants.

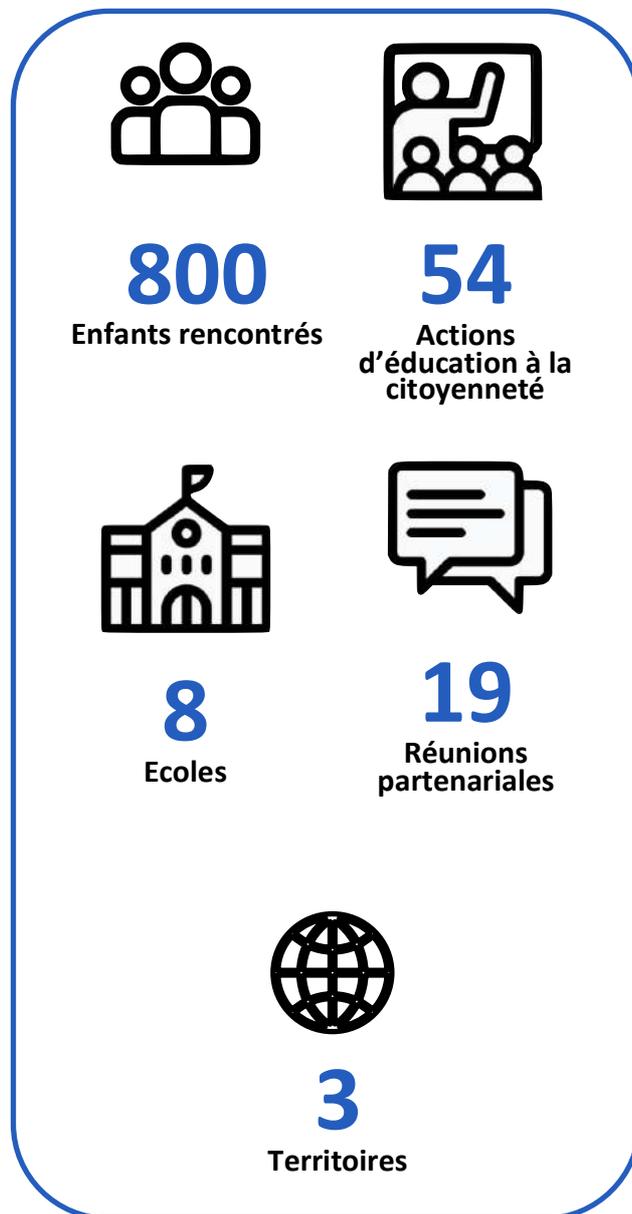
### Les Conseils de Quartier des Enfants

Depuis l'année scolaire 2018/2019, nous coordonnons le projet des **Conseils de Quartier des Enfants**. Nous souhaitons offrir aux enfants des possibilités concrètes d'expérimenter une participation active sur leur territoire de vie, en leur reconnaissant une capacité à agir.

Il s'agit par ce biais de proposer aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers la mise en place d'instances démocratiques et participatives dans leur école, en travaillant en étroite collaboration avec les directions d'école, les professeurs, les coordonnatrices REP et les professionnels et élus des collectivités.

Ce projet expérimental se déroule sur **temps scolaire**. Il est réalisé depuis septembre 2021 sur 3 territoires : le territoire de la Meinau, Koenigshoffen/Hohberg; puis en septembre 2021 le projet est élargi aux Quartiers Ouest de Schiltigheim et de Bischheim.

Sur l'année scolaire 2022/2023, nous avons proposé au début de l'année un passage dans chaque classe de CM1 et CM2 des écoles concernées pour aborder le droit à la participation et à l'expression et présenter le fonctionnement du Conseil de Quartier et les missions des enfants élus.



## g. #CollègeCitoyen

Cette action propose aux jeunes collégiens un véritable apprentissage de la citoyenneté tout au long de l'année scolaire 2022 - 2023. Ce parcours en 6 étapes pour les collèges alsaciens situés en quartiers politiques de la Ville, offre de nombreuses découvertes aux élèves et tend à leur faire prendre conscience de leurs droits, responsabilités et devoirs ; il vient également soutenir et s'intégrer dans la nouvelle programmation d'enseignement moral et civique du collège.

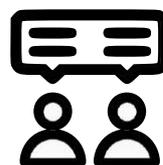
### Le projet s'articule autour de 6 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet et découverte des notions abordées tout au long de l'année
2. Discriminations : travail mené sur les stéréotypes et les représentations
3. Internet et les droits en ligne : sensibilisation aux risques liés à l'usage des réseaux et de l'accès aux médias
4. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie au niveau national et local → participation des classes à la consultation nationale du Défenseur des droits en apportant des contributions pour le rapport annuel du Défenseur des enfants
5. Justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un professionnel de la justice (magistrat, avocat)
6. Harcèlement : réflexion autour des relations interpersonnelles, des mécanismes du harcèlement et des émotions
7. Toi, moi et la loi : réflexion autour des relations interpersonnelles, de l'égalité de genre et du consentement dans les relations à l'autre

En raison du volume horaire du projet, certains établissements ont bénéficié d'un parcours « à la carte ».

### Les collèges

- Saint Exupéry (Mulhouse, Drouot)
- François Villon (Mulhouse, Brustlein)
- Lutterbach
- Bourtzwiller
- Wolf (Mulhouse)
- Stockfeld (Strasbourg, Neuhof)
- Le Ried (Bischheim)
- Hans ARP (Strasbourg, Elsau)
- Erasme (Strasbourg, Hauterpierre)
- ERPD (Strasbourg, Neuhof)



**550**  
Jeunes concernés



**22**  
Classes de collège participantes



**113**  
Actions d'éducation à la citoyenneté

## h. Les actions menées auprès des mineurs confiés et/ou en conflit avec la Loi

Depuis janvier 2021, nous intervenons auprès des différents établissements relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

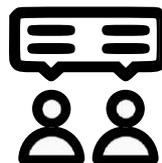
Nous proposons ainsi des interventions dans le cadre des peines de stage ou de mesures d'alternatives aux poursuites mis en oeuvre par les services de la PJJ.

Nous proposons également des actions à la demande, à disposition de l'ensemble des établissements relevant de la protection de l'enfance sur le territoire alsacien. Nous intervenons ainsi sur les thématiques suivantes :

1. Lutte contre les discriminations
2. Toi, moi et la loi : le consentement
3. Internet, les réseaux sociaux et la loi
4. Découverte de la justice
5. Droits de l'Enfant
6. Harcèlement

En 2023, les actions ont eu lieu au sein de différents lieux d'accompagnement d'enfants confiés et de jeunes en conflit avec la loi:

- STEMO
- MECS (dont service accueillant des MNA)
- FAE
- UEHC



**288**  
Enfants et jeunes  
concernés



**12**  
Services et  
établissements



**67**  
Actions d'éducation  
à la citoyenneté

## i. Arachnima : la tournée des quartiers

« Ce projet a l'ambition de proposer une animation de rue à caractère festif et convivial, qui s'appuie sur des actions éducatives et citoyennes, aux familles et à la jeunesse des quartiers traversés.

Son contenu mêle une offre artistique et culturelle, sportive, ludique, scientifique, citoyenne, sur un même lieu au cœur des quartiers et à destination d'un public intergénérationnel pour permettre à chacun de découvrir et de pratiquer plusieurs activités.

Il se distingue ainsi des offres de loisirs classiques de par son contenu et sa démarche de projet à la semaine, en soirée et le week-end.

L'exposition et la mise en lumière des travaux et apprentissages se fait le dimanche à l'occasion d'un spectacle final.

Arachnima en tournée est présente tout l'été, s'installant sur un quartier différent chaque semaine.

Elle s'étend du mardi au dimanche inclus, sur un large créneau horaire, allant de 17h à 21h selon la programmation des animations de soirées, cinéma de plein air, concert, repas, spectacle...

Pour 2023 encore, nous avons proposé un atelier autour de notre jeu de Loi, imprimé sur

une bâche 2m x 2m. Ce jeu aborde de manière ludique plusieurs thématiques :

les réseaux sociaux, la discrimination, la démocratie, les droits de l'enfant et la justice.

Nous avons également une version Junior, pouvant s'utiliser avec le même plateau de jeu mais dont le contenu est adapté aux plus jeunes.



**340**

Enfants et jeunes concernés



**8**

Quartiers



**40**

Actions d'éducation à la citoyenneté

## j. Soirées d'été

Le projet des Quartiers d'été a l'ambition de proposer une animation de rue à caractère festif et convivial, qui s'appuie sur des actions éducatives, sportives, culturelles et citoyenne en direction des jeunes des Quartiers Europe/ Schweitzer et Florimont/Bel-Air.

L'association Thémis était présente pour animer un atelier autour de son jeu de Loi conçu en 2020 par l'équipe pluridisciplinaire de l'association. Il permet de découvrir la Loi de manière ludique et d'aborder avec les jeunes différentes

thématiques autour des droits de l'enfant, de la démocratie, des discriminations, de la justice et des réseaux sociaux. Nous avons fait imprimer ce jeu de plateau sur une bâche ignifugée de 4m2, ce qui nous permet d'assurer la prise en charge de 10 jeunes en même temps.

L'action s'est déroulée du 10 juillet 2023 au 28 août 2023, durant 8 soirées sur l'été sur un large créneau horaire, allant de 17 h à 20h. Nous avons animé l'atelier 3 lundis par mois sur le quartier Europe/Schweitzer et 1 vendredi par mois sur le quartier Florimont/Bel-Air.



**140**

Enfants et jeunes concernés



**8**

Soirées

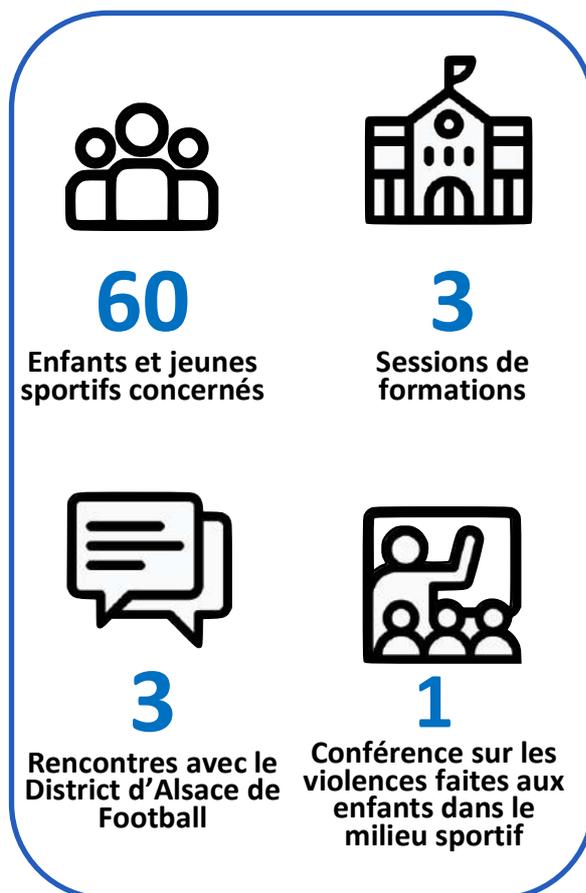
## k. Les actions dans le sport

### Partenariat avec le District de Foot d'Alsace

Depuis la rentrée 2019, Themis et le District d'Alsace de Football se sont accordés sur la tenue d'interventions communes à destination des jeunes licenciés et des éducateurs et dirigeants.

Nous proposons ainsi d'intervenir durant les stages de foot-vacances sur le territoire alsacien, sensibilisant ainsi les footballeurs sur les discriminations et stéréotypes qui existent dans le milieu du sport et du football en particulier.

Un temps de conférence sur le thème des violences faites aux enfants en milieu sportif et ailleurs - avec la considération que toute violence faite à un enfant naît d'une discrimination propre à son statut d'enfant - a été réalisée à l'ASS Strasbourg dans le Bas-Rhin.



## I. Les actions à la demande

L'association Themis est régulièrement sollicitée pour des actions spécifiques à la demande. Nous sommes intervenus autour de plusieurs thématiques : les réseaux sociaux, la justice, la discrimination, les droits de l'enfant, le consentement ou encore le harcèlement.

Nous avons noté une hausse des demandes d'actions sur le thème d'internet et des réseaux sociaux, notamment en milieu scolaire et pour des conférences à destination des parents (chiffres sur année civile).

**2505**

Enfants et jeunes concernés

**31**

Etablissements

**137**

Actions d'éducation à la citoyenneté (dont 41 Internet et les réseaux sociaux)

**12**

Conférences à destination des parents (dont 10 Internet et les réseaux sociaux)

## m. Espace Egalité

Le 20 octobre 2023 a eu lieu l'inauguration de l'Espace Egalité, lieu géré par la Ville de Strasbourg. Themis s'est impliquée avec d'autres associations pour préparer l'ouverture de ce lieu éducatif pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations.

Themis s'implique ainsi de manière régulière depuis 2015 dans le groupe de travail « Eduquer au respect et à l'égalité des droits », afin de concevoir des outils pédagogiques adaptés aux enfants et aux jeunes et de garantir une cohérence pédagogique entre les objectifs des ateliers et la posture professionnelle lors des médiations.

L'Espace Egalité a pour mission d'accueillir différents publics pour aborder de manière transversale toutes les formes et critères de discriminations. Ce parcours interactif permet aux enfants, jeunes ou adultes de participer de manière active à différents ateliers, durant lesquels ils sont amenés à questionner leurs représentations, à débattre, à coopérer.

Cette expérience permet d'aborder les différents critères de discrimination définis par la loi et de présenter le cadre légal qui permet de garantir l'égalité des droits.

Le parcours éducatif de l'Espace Egalité fait partie intégrante des projets de l'Odyssée Citoyenne et de #CollègeCitoyen.

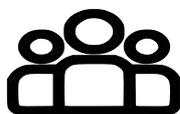


## IV. La formation professionnelle

Forts de notre expérience sur le terrain, l'association organise des formations à destination de professionnels. Chaque thème traité fait l'objet d'une présentation théorique, avec toujours la loi et le droit français comme fil conducteur. Cet apport théorique est complété de mises en situations réelles.

Les formations proposées sont en lien avec l'activité de Themis. Nous pouvons ainsi former sur :

- L'administrateur ad hoc dans le civil et le pénal
- L'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile par l'administrateur Ad Hoc
- Les droits de l'enfant
- Protéger un enfant : Situations de danger ou de risque et procédures de signalement 5
- Droits des mineurs concernés par des procédures de justice
- Infractions sexuelles et minorité : Consentement des mineurs – relations sexuelles
- Amener les jeunes à être acteurs et actrices de la citoyenneté
- Approfondissement Conseil de Quartier d'Enfant
- Exercer des missions de délégués ou d'élus en tant qu'enfant ou jeune
- Harcèlement : comprendre les situations et accompagner les mineurs
- Internet et les réseaux sociaux, quels accompagnements éducatifs ?
- L'accompagnement éducatif à l'ère du numérique – Le Cyberharcèlement



**224**

Stagiaires



**7**

Sessions de formations



**55**

Heures de formations dispensées



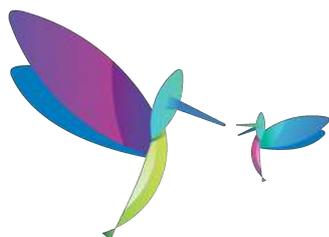
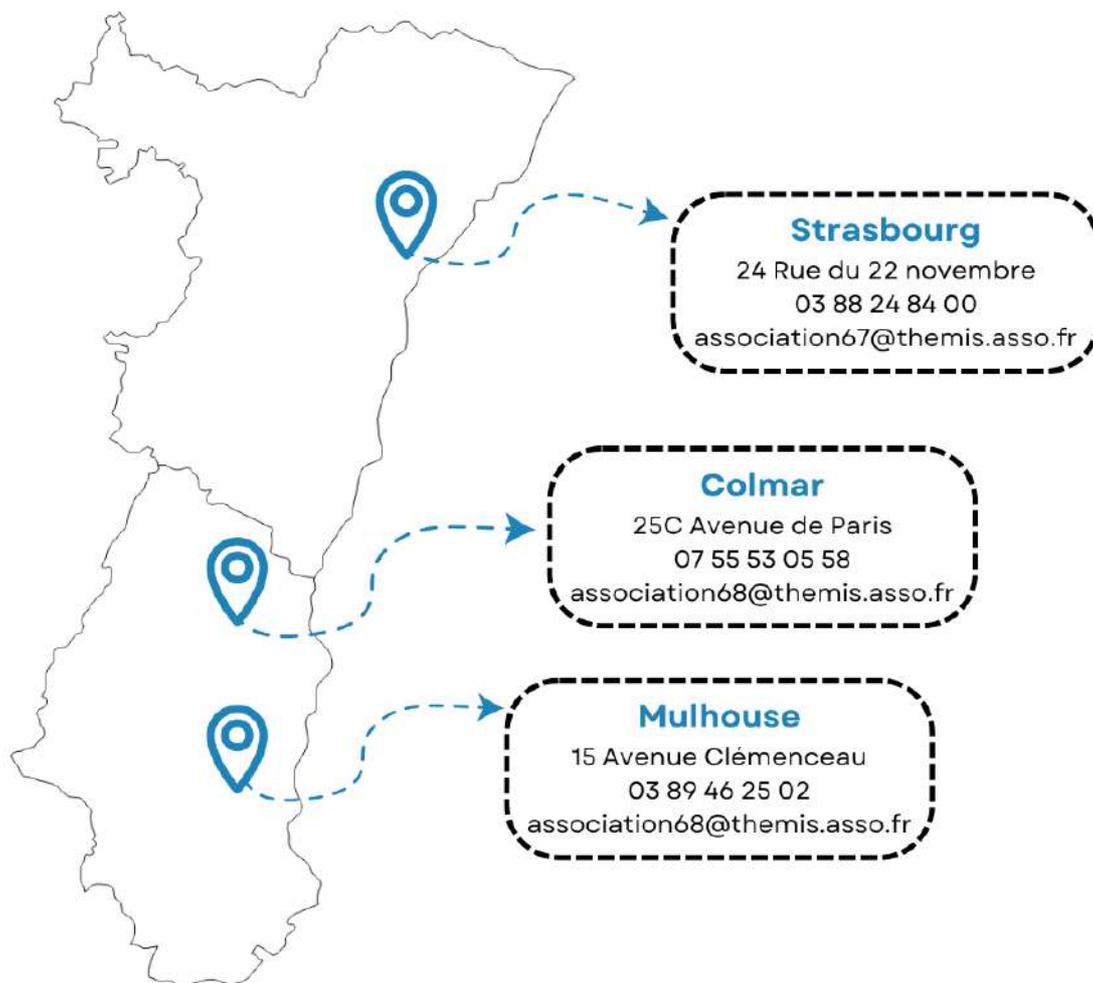


AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES





## L'association Themis : 3 sites sur toute l'Alsace



**THEMIS**

Accès au droit pour les enfants et les jeunes